

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 mars 2014**

Objet : Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies pour la compétence « Communications Electroniques » (FNCCR)

L'an deux mille quatorze, le vingt mars à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le onze mars, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Vassivière, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Descargues)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté d'Agglo Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

La FNCCR est une association placée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901. L'adhésion doit être demandée par le Président après délibération du comité Syndical.

Missions assurées par la FNCCR :

- Fourniture de documentation relative aux communications électroniques
- Organisation de réunions périodiques d'informations sur des sujets d'actualité
- Animation de groupes de travail et d'échanges d'expérience entre adhérents
- Elaboration de modèles de documents techniques et administratifs
- Diffusion de la Lettre d'Information des Communications Electroniques (LICE) et la lettre des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux
- Réponse à des questions ponctuelles sur les communications électroniques entrant dans les objets de la Fédération, notamment la réglementation relative à ces différents domaines, les relations avec les usagers, les délégataires et les pouvoirs publics, les passations de marchés et conventions....
- Représentation des adhérents dans les instances ou groupes de travail et de concertation avec les pouvoirs publics au niveau national et européen et veille parlementaire

La cotisation procure à la FNCCR les ressources destinées à son action générale telle qu'elle est définie dans ses statuts. Elle lui permet notamment d'assurer, pour le compte de ses adhérents, les missions mentionnées ci-dessus.

L'Assemblée Générale du 23 janvier 2014 a fixé comme suit le mode de calcul de la cotisation 2014 des collectivités et établissements pour la compétence Communication Electronique :

- 1- La cotisation correspond au nombre d'habitants multiplié par un taux de base de 0.017€/habitant
- 2- Elle est comprise entre un plancher de 500 euros et un plafond de 4 500 euros

Les taux de cotisations sont fixés tous les ans lors de l'Assemblée Générale.

Au vu des éléments ci-dessus, le Syndicat Mixte DORSAL a tout intérêt à adhérer à cette association.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité, l'adhésion à la FNCCR. Ils donnent autorisation au Président pour signer tous les actes se rapportant à cette affaire.



Fait à Limoges, le 20 mars 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE